



DOSSIER

QUELLE STRATÉGIE POUR UNE CROISSANCE DURABLE ?

P. 9

eVito.
100% électrique.
Un modèle Pro. Pour les pros.
Comme vous.

eVito Fourgon Long 60kWh

À partir de

520 € HT*/mois⁽¹⁾

Bonus écologique 3000 € HT* en apport**
Crédit-Bail Facility 48 mois - 80 000 km

Mercedes-Benz

MORE
THAN
A PRO



A 0 g CO₂/km



BPM Pro Mercedes - Benz

BPM Pro Laval - Boulevard Galilée, 53061 LAVAL - 02 43 53 11 11

Modèle présenté : eVito Fourgon 60kWh Long - Option : peinture blanc métallisée - Consommation d'énergie électriques en Wh/100km : 25,1 (WLTP) - Émissions de CO₂ en g/km : 0 - Autonomie électrique : 267 km (WLTP). **(1) Crédit-Bail Facility 48 mois - 80 000 km eVito Fourgon Long 60kWh avec bonus écologique 3 000 € HT* déduit en apport** ; 47 loyers 520 € HT* et option d'achat 18 254 € HT*.** Coût total emprunteur : 45 694 € HT*. Modèle présenté : eVito Fourgon Long 60kWh avec peinture noir obsidienne métallisée, avec bonus écologique 3 000 € HT* en apport**, 47 loyers **537 € HT*** et option d'achat **18 715 € HT***. Coût total emprunteur : 46 954 € HT*. Offre au prix tarif remis de 24/06/24, non cumulable, réservée aux professionnels (personnes morales), hors loueurs et flottes, pour tout eVito Fourgon 60kWh Mercedes-Benz, commandé chez un distributeur participant du réseau Mercedes-Benz agréé entre le 24/06/24 et le 30/09/24 inclus et livré jusqu'au 30/09/24, dans la limite des stocks disponibles, sous réserve d'acceptation par Mercedes-Benz Financial Services France S.A. - 7 av. Népce - 78180 Montigny-Le Bretonneux - RCS Versailles 304 974 249, N° ICS FR77ZZL49071, ORIAS n° 07009177 (www.orias.fr). * TVA au taux en vigueur en sus, hors prestation et assurance. ** Selon décret en vigueur et sous réserve d'éligibilité, voir conditions sur www.service-public.fr. 1^{er} loyer de 3 000 € HT rapporté à 0 € HT après déduction du bonus écologique. © Mercedes-Benz : marque déposée de Mercedes-Benz Group AG, Stuttgart, Allemagne.



FIDUCIAL
BANQUE

La banque en ligne pensée
pour les artisans

- ✓ Un conseiller professionnel attiré
- ✓ Une gamme complète de services bancaires
- ✓ À partir de 12€ HT/mois



Élue en 2024 banque en ligne la moins chère
pour les TPE/PME et les commerçants*

80€
offerts

avec le code «ARTISAN»
pour toute première ouverture de compte**
(offre valable du 15/09/2024 au 15/11/2024)



09 69 32 33 13



fiducial.fr/BanquePro

*Conformément aux Trophées de la Banque - Tarifs Pros 2024 - Classement des banques en ligne réalisé par MoneyVox : www.moneyvox.fr/banque/trophees-de-la-banque/pro.php
**Voir conditions et mentions légales sur notre site internet : www.fiducial.fr/BanquePro

EN DÉPARTEMENT

04 Actualités



- Les élus de la CMA à la rencontre des artisans
- Remise du titre maître artisan
- Formation accés entrepreneurs. Demandeurs d'emploi, vous souhaitez créer votre entreprise ?
- Artisa'night. L'événement dédié au numérique pour les artisans
- Découvrez la formation Adjoint(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale – TPE-PME

07 Portrait



Killian Louvel. Artisan poissonnier, il vient de se lancer!

08 Service aux entreprises

Faites le bilan de vos compétences!

29 Apprentissage

Au centre de formation CMA Formation Laval. Les chiffres clés de la rentrée

EN RÉGION

09 Dossier: quelle stratégie pour une croissance durable de votre entreprise ?



- Je m'informe
- Je bénéficie d'un accompagnement
- Je me forme
- Je forme
- Artisans, engagez-vous dans la transition écologique !
- Valorisez votre démarche environnementale par l'obtention d'une marque

22 Veille juridique

Facturation et délais de paiement entre professionnels: quel cadre juridique ?

23 Apprentissage

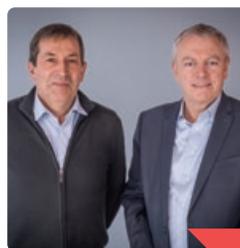
Des difficultés avec votre apprenti ? Faites appel au médiateur de l'apprentissage

24 Actualités

- La grande exposition du Fabriqué en France
- Le Salon du Made In France (MIF)

26 Événements

- Les artisans d'art du Salon international du patrimoine culturel
- Artisa'Night, le rendez-vous du numérique pour les chefs d'entreprise
- CM'Afterwork, le rendez-vous de l'économie de proximité !
- Les Journées nationales de la réparation
- La Soirée métiers d'art



Joël Fourny

Président de la CMA des Pays de la Loire

Luc Dupré

Président de la CMA de la Mayenne

ÉDITO

RETROUVER CONFIANCE DANS L'AVENIR

Dans un contexte économique toujours incertain pour les entreprises, des inquiétudes s'ajoutent avec le manque de visibilité pour l'avenir et le risque de voir remises en cause des mesures qui ont pourtant démontré toute leur efficacité (financement de l'accompagnement des entreprises et formation par apprentissage).

Pour autant, selon les derniers résultats du baromètre Opinions Way-CMA France, 68% des artisans restent confiants dans leur entreprise et passionnés par leur métier (88%). Ils sont néanmoins près de 4 sur 10 à avoir envisagé de cesser leur activité en raison des difficultés économiques.

Ces résultats, qui peuvent sembler contradictoires, nous enseignent que les artisans ont besoin de constance dans les décisions politiques et d'un accompagnement renforcé, à l'image de celui proposé par la CMA, pour retrouver confiance dans l'avenir et faire face au sentiment d'isolement et de solitude auquel ils sont régulièrement confrontés.

La confiance et la stabilité pour une meilleure visibilité dans l'avenir sont deux éléments primordiaux pour permettre aux entreprises artisanales de continuer à investir, à former, à recruter, c'est-à-dire à développer leur activité.

Face aux principaux défis auxquels les artisans sont confrontés* (hausse des prix, complexité administrative, changements d'habitudes de consommation, gestion de la trésorerie), nous espérons que le dossier central de ce nouveau numéro « Le Monde des Artisans » permettra d'apporter quelques réponses.

Bien entendu, pour aller plus loin, nous vous invitons vivement à pousser la porte de votre CMA ou à nous contacter afin de répondre à vos questions ou d'étudier ensemble les moyens d'être à vos côtés.

* Résultats du baromètre Opinions Way-CMA France.

www.artisanatpaysdelaloire.fr @CMARPD @CMARPD accueil53@artisanatpaysdelaloire.fr



LE MONDE DES ARTISANS N° 162 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 2024. Édition de la Mayenne. Président du comité de rédaction des pages locales : Luc Dupré. Avec le concours rédactionnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne. **Rédaction des pages locales :** Clarisse Brelet, Aline Cherrey, Léna Le Bihan, Cécile Mesgouez. **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt. **Rédaction :** ATC (Tél. 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro :** Marine Anthony, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Laetitia Muller, Gilmar Sequeira Martins, Cécile Vicini. **Secrétariat de rédaction :** Pixel6TM (Marine Anthony). **Rédaction graphique :** Pixel6TM (Jennifer Neisse). **Publicité :** Stéphane Schmitt (Tél. 06 03 80 24 86, email : s.schmitt@groupe-atc.com) et Cédric Jonquières (Tél. 06 10 34 81 33, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies :** Pixel6TM, © pages locales : CMA des Pays de la Loire, droits réservés. En couverture : © Seventyfour. **Promotion diffusion :** Tél. 01 40 05 23 15 ou abonnements@info6tm.com. Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. **Conception éditoriale :** Tema6TM (Tél. 03 87 69 18 01). **Fabrication :** Tema6TM (Tél. 03 87 69 18 18). **Éditeur :** Média et Artisanat SAS, appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14). **PDG et directeur de la publication :** François Grandidier. **N° commission paritaire :** 0326 T 86957. **ISSN :** 1271-3074. **Dépôt légal :** à parution. **Impression :** Imprimerie Léonce Déprez – allée de Belgique – 62128 Wancourt. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 29 pour les abonnés de la Mayenne.

Les élus de la CMA à la rencontre des artisans

Le 17 septembre dernier, les élus de la CMA Mayenne se sont rendus à la Scierie des Géants, à Craon, pour rencontrer le fondateur, Mickaël Renaud, et sa compagne, Marion Bossuet. Installés depuis cinq ans, Mickaël, charpentier fort de vingt ans d'expérience, et Marion, ont créé en juillet 2020 la Scierie des Géants. Spécialisée dans le découpage de bois exceptionnels, l'entreprise joue un rôle clé dans la restauration du patrimoine, notamment de vieux bateaux.

La Scierie des Géants s'est distinguée en participant à un projet prestigieux: la fourniture de bois pour la nouvelle charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ce chantier, pour lequel des troncs de 25 à 26 mètres ont été utilisés, a mis en lumière leur savoir-faire unique et leur capacité à travailler des bois de grande envergure, notamment des chênes soigneusement sélectionnés en France. La scierie répond ainsi aux besoins de charpentiers, maçons, paysagistes, et particuliers, tout en valorisant les sous-produits (sciures, bûches, copeaux) dans une démarche plus responsable. L'entreprise, en constante expansion, compte désormais trois entités:



la Scierie des Géants, une société de charpente, et « Le Bois Idéal », spécialisée dans le négoce de bois, acquise en septembre 2023. Lors de la visite, les élus ont échangé avec Marion Bossuet qui encourage à une plus grande mixité des effectifs dans un secteur majoritairement masculin. Avec cinq collaborateurs à son actif,



l'entreprise est actuellement à la recherche d'un scieur qualifié pour renforcer son équipe. Le recrutement est apparu comme une priorité pour accompagner le développement de l'entreprise, promettant de belles perspectives d'évolution.

Scierie des Géants • 0678 03 3622
35 route de Niaffles à Craon

Remise du titre maître artisan

Le titre de maître artisan est une garantie pour les consommateurs de s'adresser à un professionnel, pouvant justifier d'une formation, d'un savoir-faire ou d'une expérience acquise sur plusieurs années de pratique du métier. Rencontre avec Gregory Chauvin, boulanger et dirigeant des boulangeries Douceurs de l'hippodrome et Serrôn à Craon.

Mayennais d'origine, Gregory Chauvin a suivi sa formation à CMA Formation Laval où il a obtenu un CAP puis un Brevet Professionnel en boulangerie. Il y a 17 ans, il ouvre sa première boulangerie avec sa femme. Passionné par son métier, Gregory a fréquemment mis en avant son talent à travers des concours départementaux



et régionaux, organisés par la Fédération des Boulangers. Tout au long de sa carrière, il a formé de nombreux apprentis en boulangerie et pâtisserie via CMA Formation, dont plusieurs ont intégré durablement son équipe. Seize ans après l'ouverture de sa première boulangerie, il a lancé une deuxième boutique, baptisée Serrôn. L'obtention de son Brevet Professionnel lui a permis de présenter son dossier à la commission régionale de qualification de la CMA. Pour Gregory, le titre de maître artisan est un véritable symbole de qualité, qui valorise son savoir-faire et son activité. Cette distinction, la plus prestigieuse dans le domaine

de l'artisanat, lui apporte une reconnaissance précieuse au sein de la profession. Ce titre représente également un objectif d'excellence pour ses apprentis, les incitant à viser toujours plus haut et à se perfectionner. Aujourd'hui, Gregory partage son temps entre sa nouvelle boulangerie, son engagement au sein de la Fédération des Boulangers, et la transmission du goût des concours à ses salariés et apprentis, les motivant ainsi à perpétuer la tradition d'excellence artisanale.

Boulangerie Serrôn • 8 rue de la Pépinière 53400 Craon
• 0253949622 • gregory.
boulangeriechauvin@sfr.fr

FORMATION ACCÈS ENTREPRENEURS

Demandeurs d'emploi, vous souhaitez créer votre entreprise ?

Dans le cadre du « Parcours Entrepreneur », un dispositif d'accompagnement initié par le Conseil Régional pour soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprise, la chambre de métier et de l'artisanat de la Mayenne a lancé une formation innovante: Accès Entrepreneurs. Inspirée de l'émission populaire « Qui veut être mon associé? », cette initiative, inédite en Mayenne, a remporté un franc succès.

L'objectif de cette formation est clair: outiller les futurs entrepreneurs pour qu'ils puissent concrétiser leur projet avec succès. Au cours de ce parcours, les participants ont été formés à réaliser une étude de marché, évaluer la rentabilité et la faisabilité financière de leur future entreprise, ainsi que comprendre les choix juridiques, sociaux et fiscaux adaptés à leur projet. De plus, ils ont appris à préparer leur business plan et à élaborer des stratégies commerciales en adéquation avec leur marché cible. La formation leur a également permis de valider l'état d'avancement de leur projet auprès d'experts reconnus. Ce qui distingue Accès Entrepreneurs des formations traditionnelles, c'est son approche ludique et pratique. Les dix participants, tous prêts à lancer leur entreprise d'ici la fin de l'année, ont bénéficié d'une série d'exercices, de jeux et de mises en situation. Pour rendre l'attente plus constructive, un jeu de trésorerie a été organisé en partenariat avec la Banque de France, offrant aux participants une manière interactive d'appréhender la gestion financière.

Avec des modules couvrant la gestion, les ressources humaines, le numérique et le commercial, cette formation a su répondre aux besoins



des futurs entrepreneurs de manière innovante et engageante. Le succès d'Accès Entrepreneurs démontre que des méthodes pédagogiques



non conventionnelles, inspirées de la réalité et du jeu, peuvent grandement favoriser la préparation des créateurs d'entreprise.

TÉMOIGNAGE

ILS ONT PARTICIPÉ À LA FORMATION!

› « Les formateurs sont impliqués dans chacun de nos projets, un grand merci pour leur travail. L'accompagnement et la qualité des intervenants sont très bons, le suivi individuel est la cerise sur le gâteau. Grâce à cette formation enrichissante, on apprend sur tous les aspects de la création d'entreprise. Elle a clairement répondu à mes attentes et me permet maintenant de croire en mon projet. Six semaines ça paraît long mais ça passe finalement très vite. Je suis très content du groupe, et d'avoir participé à cette session. Vivement la création et le commencement de mon projet », Louis Alexandre.

› « Formation très complète et détaillée permettant de se rendre compte de la réalité du marché et des compétences à avoir en tant qu'entrepreneur. Très bien conseillée tout au long de la formation. Elle devrait être obligatoire pour tous les futurs entrepreneurs », Justine.

Pour évaluer leurs projets, des jurys spécialisés ont été présents: In Extenso, BPGO, BGE, Initiative Mayenne, Cerfrance, Crédit Agricole, Région Pays de la Loire, MAAF, Mission locale, France Travail, Laval Économie.



EMMANUELLE HOURDIER

Référente création / reprise et conseillère entreprises

✉ ehourdier@artisanatpaysdelaloire.fr

ARTISA'NIGHT

L'événement dédié au numérique pour les artisans

Organisé par la chambre de métiers et de l'artisanat, Artisa'night, est le rendez-vous du numérique pour les chefs d'entreprise artisanale afin de les tenir informés des dernières technologies et de leur faire découvrir des solutions concrètes facilitant le travail au quotidien.

En Mayenne, l'édition 2022 a accueilli plus de 30 entreprises exposantes et près de 500 visiteurs. Cette soirée fut un grand succès, animée par des professionnels, spécialistes de leur domaine: e-commerce, communication, numérique responsable, réalité virtuelle, cybersécurité...



DÉCOUVREZ LE PROGRAMME!

Le 12 novembre 2024 prochain, profitez d'un moment convivial à L'Espace Mayenne pour rencontrer des experts du numérique.

LES ATELIERS

- › Google Ateliers numériques: optimisez votre stratégie de communication grâce à l'intelligence artificielle.
- › Google Ateliers numériques: cybersécurité, comment se protéger en tant que TPE/PME ?

LES CONFÉRENCES DE VINCENT COURBOULAY

- › Numérique responsable: intégrez le numérique responsable au sein de votre organisation. Mais aussi... Retrouvez des interviews de solutionneurs et les récompensés des Trophées du Numérique, organisés par la CCI, en partenariat avec la CMA Mayenne et Laval Économie.

VOTRE CONTACT : Alexia Duchossoy, conseillère développement économique et territoriale ✉ aduchossoy@cma-paysdelaloire.fr

Vous souhaitez participer à l'événement dans la Mayenne ? Retrouvez toutes les informations dans nos pages actualités (p.26) et rendez-vous en 2025 pour Artisa'night en Loire-Atlantique, Sarthe et Vendée!

Découvrez la formation Adjoint(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale – TPE-PME



En Mayenne, la formation ADEA (Adjoint(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale – TPE-PME) ouvre ses portes et accueille onze nouveaux stagiaires issus de divers secteurs d'activité. Destinée aux conjoint(e)s collaborateur(trice)s, salarié(e)s, associé(e)s et chefs d'entreprises artisanales, cette formation vise à renforcer

la performance des entreprises artisanales. Dotée d'une certification RNCP niveau 4 (BAC) et reconnue sur le marché du travail, elle permet d'acquérir des compétences clés : gestion des ressources humaines, comptabilité, rentabilité, gestion administrative et bureautique, ainsi que stratégie commerciale et marketing digital. Cette formation sur plusieurs mois s'adapte aux besoins concrets des TPE-PME, en optimisant l'efficacité des collaborateurs. Elle offre également un rythme qui permet de continuer une activité professionnelle pendant toute la durée de la formation : 24 mois, à raison d'une journée par semaine.

VOTRE CONTACT : Fabienne Joubrel ✉ Formationcontinue53@cma-paysdelaloire.fr



KILLIAN LOUVEL

Artisan poissonnier, il vient de se lancer !

À SAVOIR

- › **Date de création :**
04-07-2024
- › **Secteur :** détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
- › **Dirigeant :** Killian Louvel
- › **Effectif :** 1

La poissonnerie Louvel a ouvert ses portes cet été dans les Halles Saint-Louis sous la direction de Kilian Louvel, après une formation en tant que poissonnier et un accompagnement réalisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Pourquoi avoir fait appel aux services de la CMA ?

Je souhaitais démarrer mon activité et créer le statut de mon entreprise. Cela a été possible grâce à une étude d'installation dans le cadre de la formation Parcours Entrepreneur.

Avez-vous été accompagné par un conseiller ?

Oui, j'ai eu plusieurs rendez-vous. Le premier a servi à présenter mon idée et à voir ce qu'on pouvait en faire. À la suite de cela, nous avons créé un business plan détaillant les achats de matériel, le panier moyen par client, ce qui m'a permis d'estimer un chiffre d'affaires sur un an. Une fois mon business plan validé, avec le Parcours Entrepreneur, le dossier a été transmis à France Active, et j'ai pu bénéficier d'un prêt d'honneur ainsi que d'une garantie bancaire. Mon conseiller m'a donné toutes les clés pour que je puisse démarrer mon activité plus sereinement.

Pourquoi avoir suivi une formation ?

La formation a duré trois jours. C'était très intéressant, car j'ai pu rencontrer un comptable, un assureur, un banquier et divers intervenants. J'ai pu leur poser toutes mes questions, recueillir leurs avis sur mon projet et obtenir leurs conseils.

Recommanderiez-vous cette formation ?

Oui, elle est vraiment top. Elle permet de faire les bons choix en matière de financement. Par exemple, avec le comptable, nous avons pu choisir le bon statut juridique et mieux comprendre l'imposition. Cela m'a permis d'être plus à l'aise et de faire les bons choix financiers. Tous les interlocuteurs que j'ai rencontrés ont su répondre à mes questions et me rassurer quant à la viabilité de mon projet.

Qu'est-ce que cet accompagnement a changé pour vous ?

Quand on souhaite monter un projet, on ne sait pas toujours par où commencer. Cet accompagnement m'a permis de prioriser mes actions et de savoir exactement ce qu'il fallait faire, pas à pas et de manière chronologique. Il ne me restait plus qu'à me concentrer sur chaque étape et à me lancer !

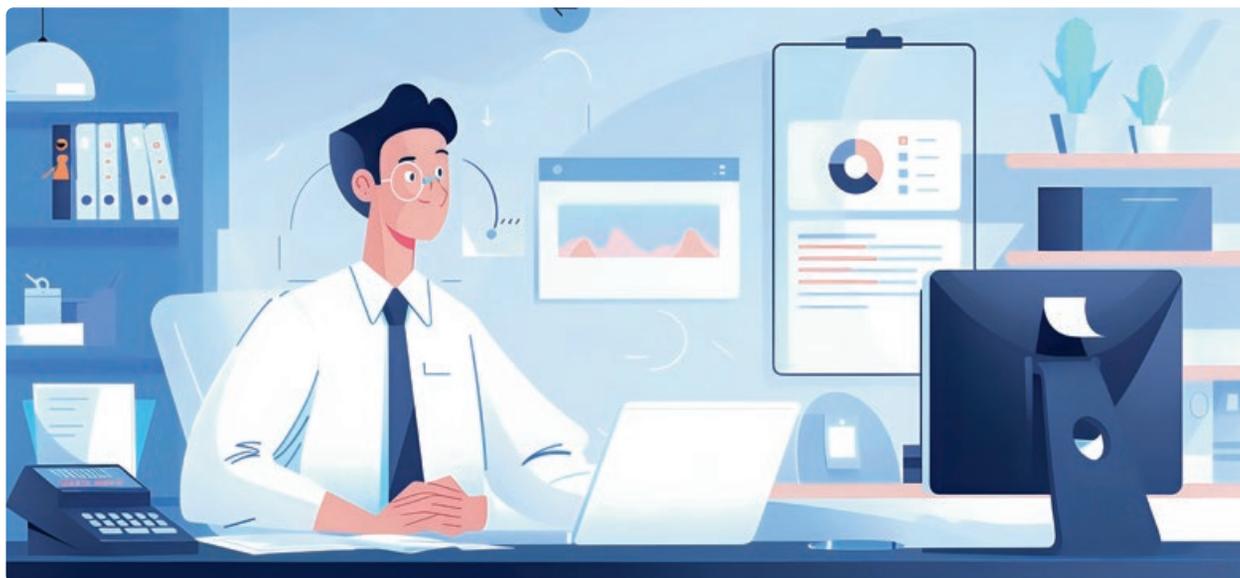
Plus d'infos :



POISSONNERIE LOUVEL

📍 Halles Saint-Louis, Laval

✉ Louvel5632@gmail.com



MAQUETTE PRO

SERVICE AUX ENTREPRISES

Faites le bilan de vos compétences !

Vous avez besoin de clarifier votre situation professionnelle, faire le point, retrouver du sens, opérer un changement professionnel ? Construisez un projet qui vous ressemble.

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

Il vous permet d'explorer, d'analyser et de valoriser :

- › vos compétences personnelles et professionnelles,
- › vos aptitudes et vos motivations.

Il permet de définir un ou plusieurs projets professionnels et le cas échéant, un projet de formation pour y aboutir.

Comment se déroule la prestation ?

Elle comporte 3 phases et se déroule dans le cadre d'entretiens individuels.

1. Une phase préliminaire ayant pour objectifs de :

- › confirmer l'engagement dans la démarche de bilan,
- › définir et analyser la nature des besoins,
- › informer rigoureusement sur les conditions de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques de mise en œuvre et des principes d'utilisation des conclusions de la prestation.

2. Une phase d'investigation qui permet de :

- › analyser le parcours,
- › analyser les motivations et intérêts personnels et professionnels,
- › identifier des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles,
- › déterminer les possibilités d'évolution professionnelles,
- › valider la faisabilité des projets.

3. Une phase de conclusion qui permet de :

- › prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- › recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et le cas échéant, d'un projet de formation,
- › prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet professionnel.

Public

- › Salariés en CDI ou CDD,
- › Chefs d'entreprise ou conjoints collaborateurs,
- › Professions libérales,
- › Demandeurs d'emploi.

Durée

20 heures. La durée du congé bilan de compétences ne peut excéder 24 heures.

Financement

Éligible au Compte personnel formation (CPF code 202) et autres financements possibles :

- › le plan de développement des compétences,
- › les opérateurs de compétences (Opco)
- › France Travail

STÉPHANIE CRISON

Conseillère en bilan de compétences

✉ scrison@artisanatpaysdelaloire.fr



SOMMAIRE

- › Page 11 :
Je m'informe
- › Pages 12 et 13 :
Je bénéficie d'un accompagnement
- › Pages 14 & 15 :
Je me forme
- › Pages 16 & 17 :
Je forme
- › Pages 18 & 19 :
Artisans,
engagez-vous
dans la transition
écologique
- › Pages 20 & 21 :
Valorisez
votre démarche
environnementale
par l'obtention
d'une marque

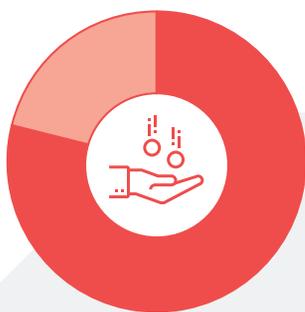
QUELLE STRATÉGIE POUR UNE CROISSANCE DURABLE DE VOTRE ENTREPRISE ?

L'augmentation du coût des matières premières, la hausse des dépenses d'énergie, la complexité fiscale, les défis en ressources humaines et la nécessité croissante de la digitalisation sont autant de paramètres cruciaux à prendre en compte pour la gestion efficace d'une entreprise artisanale. Face à ces enjeux, comment assurer la rentabilité et la pérennité de son activité ? Comment optimiser ses coûts sans compromettre la qualité ? La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire vous aide à relever ces défis, à maximiser votre performance économique et à rester compétitif sur le marché.

TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS ET DE LA VIE DE VOTRE ENTREPRISE :

- › restez informé des évolutions réglementaires et des opportunités de marché,
- › bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour optimiser votre gestion et développer votre activité,
- › profitez de formations adaptées pour enrichir vos compétences et renforcer votre expertise,
- › formez vos collaborateurs, assurez ainsi leur montée en compétences et la pérennité de votre entreprise.

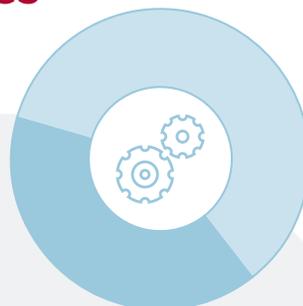
Si l'inquiétude se ressent dans les **entreprises artisanales** des Pays de la Loire...



INVESTISSEMENT

79% d'artisans
n'ont pas réalisé
d'investissement.*

*au cours du premier semestre 2024



ACTIVITÉ

40% des artisans
interrogés
observent une baisse
de leur activité.*

*au premier semestre 2024, contre 28%
au cours du même semestre en 2023.



SITUATION FINANCIÈRE

40% des établissements
interrogés déclarent
une détérioration
de leur trésorerie.*

*au premier semestre 2024

... découvrez dans ce
dossier certains des leviers
essentiels pour **optimiser**
votre rentabilité et **assurer**
une croissance pérenne
de votre entreprise.

JE M'INFORME



Savez-vous qu'il existe un accompagnement pour réduire vos coûts ? Pour répondre à vos attentes, la CMA Pays de la Loire propose aux artisans, chefs d'entreprise, des accompagnements personnalisés, webinaires, réunions d'information collectives organisés sur l'ensemble du territoire régional. Ainsi, des conseillers dédiés vous aident à appréhender le numérique, les ressources humaines, la transition écologique, la gestion d'entreprise.

› J'ai un projet d'investissement, est-ce que mon régime fiscal micro est adapté à ma situation ?

› Je sais que je ne suis pas rentable, je ne gagne pas bien ma vie, est-ce que mes prix sont adaptés ?

› J'aimerais comprendre mon bilan et compte de résultat pour mieux piloter mon entreprise

› Je veux développer une activité nouvelle

› Je souhaite changer de local, changer mes matières premières

› Comment m'associer avec quelqu'un ?

› Je souhaite embaucher un apprenti



En savoir + :



POUR OPTIMISER SA FISCALITÉ OU BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN FINANCIER

ZOOM SUR CERTAINS CRÉDITS D'IMPÔTS ET AIDES PUBLIQUES

› **CIMA.** Le crédit d'impôt des métiers d'art (CIMA) permet d'alléger les coûts de conception et la création d'ouvrages en petite série ou sur mesure (coûts salariaux notamment). Il encourage la création artisanale d'excellence.

› **CIR.** Le crédit d'impôt recherche (CIR) a pour objectif d'encourager les entreprises à mener des activités de recherche et développement (R&D), en couvrant une partie des dépenses engagées. Le taux de ce crédit d'impôt varie selon la localisation de votre entreprise. Les dépenses pouvant donner droit au CIR sont les suivantes : amortissement, dépenses liées au personnel affecté à la recherche, salaires, charges sociales et frais liés à la recherche. Une entreprise artisanale soumise à un régime réel d'imposition et qui génère des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) peut bénéficier de ce crédit d'impôt.

LA CMA : PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

PLCA (Pays de la Loire Commerce-Artisanat) : un vrai coup de boost pour les commerces ruraux en pleine modernisation !

Profitez d'une aide à l'investissement pouvant aller jusqu'à 22 500€ pour transformer vos projets en réalité. La CMA Pays de la Loire vous accompagne de A à Z : on s'occupe de tout, de la rédaction du dossier jusqu'au versement, pour vous faire gagner un temps précieux et maximiser vos chances de succès. Cette aide finance vos travaux d'aménagement, votre transition écologique, vos nouvelles acquisitions, et la mise aux normes. Petite étape incontournable avant de se lancer : un diagnostic écologique ou numérique gratuit pour bien démarrer.

Soutenu par :



En savoir + :



Les aides :



JE BÉNÉFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT



Vous souhaitez pérenniser et augmenter la productivité de votre entreprise ? La CMA soutient le développement des entreprises artisanales ligériennes. Elle vous propose un large éventail de services d'accompagnement, notamment dans la formation, le conseil, l'assistance, la création et la reprise d'entreprises, le développement commercial, l'innovation et la transition écologique. Partenaire de votre quotidien, elle vous offre les ressources nécessaires pour prospérer dans un environnement économique en constante évolution.

PAROLE D'EXPERT

« JE DONNE DES CLÉS DE GESTION, DE MANAGEMENT, DE PROCESS RH »

Bérengère De Kermoyan, conseillère en développement ressources humaines (44)



Comment se passe l'accompagnement ? « On fait un premier échange téléphonique avec l'artisan pour définir ses besoins et avoir une idée de sa thématique globale, identifier ses enjeux. Je lui présente également notre offre de

prestations et de services pour son information et pour poursuivre la collaboration. Ensuite nous convenons d'un déplacement en entreprise pour établir un diagnostic RH à l'aide d'un questionnaire ciblé. Des résultats du diagnostic découle un plan d'action et un accompagnement à sa mise en place. L'objectif est de donner les outils, les clés à l'artisan pour qu'il soit le plus autonome possible dans la gestion des ressources humaines. »

Quelle optimisation des coûts est possible en termes de RH ? « Les ressources humaines seront toujours un coût car on a toujours des salaires à payer, des primes à donner, des avantages... On permet de réduire les coûts quand on optimise certains process et que les artisans gagnent du temps. Les RH permettent aussi de développer des compétences et de fidéliser. Grâce à nos accompagnements on optimise les coûts. Un recrutement raté coûte très cher, un poste vacant coûte très cher, être en conflit avec ses salariés ou avoir un licenciement coûte extrêmement cher ; alors autant se faire aidé. »

COMMENT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Rien de plus simple ! À la CMA, il suffit d'appeler le 3006 ! Après avoir expliqué vos besoins, vous serez dirigé vers un conseiller qui y répondra au mieux, pour un accompagnement pas à pas :

- › un échange pour définir votre problématique, votre projet,
- › une visite diagnostic en entreprise pour identifier points forts et points faibles au plus près de votre réalité terrain,
- › un plan d'action personnalisé,
- › des créations d'outils adaptés,
- › des points réguliers de suivi et un bilan de l'accompagnement réalisé.

UN ACCOMPAGNEMENT, CERTES, MAIS POUR QUOI FAIRE ?

› **Mieux recruter vos salariés, les former et les fidéliser.** Comment optimiser vos recrutements ? Comment préparer et conduire des entretiens professionnels ? Comment renforcer l'organisation interne de votre entreprise ? Comment recruter un apprenti ? Il est normal que ces questions vous préoccupent et plus encore. Nos conseillers RH sont là pour vous aider à l'amélioration de l'organisation ou au développement de votre entreprise tout en valorisant le capital humain de celle-ci.

› **Évoluez dans vos pratiques avec le numérique, quel que soit votre niveau de connaissances.** Enjeu majeur de différenciation, de fidélisation et de conquête de clientèle, le



APINAN

numérique est indispensable. La CMA vous aide à adopter des outils numériques pour optimiser vos processus internes, gagner en visibilité, réduire les coûts et augmenter votre chiffre d'affaires. Comment évaluer et améliorer vos pratiques numériques ? Comment développer sa présence sur Internet ? Nos conseillers vous accompagnent personnellement à définir vos priorités numériques en cohérence avec votre projet d'entreprise. En complément, ils vous aident à partager des bonnes pratiques et à optimiser l'utilisation des outils existants en participant à des ateliers numériques.

› **Comptabilité, financement, organisation, développement, disposez de toutes les clés pour bien gérer votre entreprise.** Gérer une entreprise demande la mise en place d'outils de pilotage adaptés. Comment mettre en œuvre votre stratégie commerciale ? Comment réaliser une vision à 360° de votre entreprise ? Comment rétablir à l'équilibre la situation financière de l'entreprise ? Nos conseillers en gestion sont là pour définir les actions adaptées et personnalisées pour améliorer la performance globale de votre entreprise.

PAROLE D'EXPERT

« UNE APPROCHE TRÈS GESTIONNAIRE AVEC UNE ANALYSE FINANCIÈRE »

François Nassiet, conseiller chargé de développement d'entreprise (49)



« Plus de la moitié des artisans qu'on accompagne sont des micro-entrepreneurs, des TPE-PME (notamment dans le domaine du bâtiment, du commerce ou de la fabrication industrielle) qui vont avoir des salariés, avec comme charges des locaux, des matières

premières. Après avoir identifié le ou les besoin(s) de l'artisan, je propose des rendez-vous individuels qui se composent d'audits financiers, d'analyses des comptes ou un point global dans le but de faire la chasse à la dépense. C'est une approche très gestionnaire avec une analyse financière. Les problématiques les plus fréquentes sont la trésorerie, le manque de rentabilité (marges trop faibles), le manque de clients et un mauvais chiffre d'affaires. »

LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT : EN COLLECTIF OU EN INDIVIDUEL

› **Les ateliers collectifs** vous permettent un partage d'expérience enrichissant, d'avoir accès à des formations ciblées sur des thèmes essentiels, une accessibilité régionale, et des opportunités de développer votre réseau.

› **Les accompagnements individuels** offrent un suivi personnalisé, des conseils adaptés à vos besoins spécifiques, un gain de temps et d'efficacité, ainsi qu'une aide directe pour atteindre vos objectifs professionnels.



JE ME FORME



La formation continue joue un rôle essentiel pour vous, chef d'entreprise artisanale, et vos salariés, vous offrant les outils nécessaires à la gestion et au développement de votre activité.

Ancrée au plus près des réalités et des préoccupations, l'offre de formation de la **CMA Pays de la Loire vous forme sur des thématiques stratégiques et incontournables.**

GESTION ET RENTABILITÉ

Découvrez comment prendre en main la gestion de votre entreprise ou micro-entreprise et les solutions possibles pour rester en micro ou changer. Comment calculer son coût de revient et ses prix de vente, répondre à des appels d'offres, comprendre un bilan et un compte de résultat... ? La CMA vous aide à établir une organisation administrative et comptable efficace. Elle vous assiste aussi dans la préparation et la valorisation de votre retraite. Parce que la CMA a conscience qu'il est parfois difficile de concilier formation et vie professionnelle, il vous est possible de suivre certaines formations à distance.

DÉVELOPPEMENT ET VENTE

Apprenez à être à l'aise dans la relation commerciale et à booster les ventes de vos créations.

OUTILS NUMÉRIQUES ET INFORMATIQUES

🌐 Plongez dans l'univers du digital avec nos formations en numérique ! Vous apprendrez à créer une stratégie de communication percutante sur les réseaux sociaux, en commençant par les incontournables Facebook et Instagram. Donnez vie à vos pages,



HOCKLEYMEDIA/PEOPLEIMAGES.COM

Découvrez notre catalogue de formation continue 2024 et inscrivez-vous dès maintenant !



construisez une communauté engagée 🤝, et découvrez comment faire passer votre activité au niveau supérieur 🚀 grâce à la publicité ciblée 🎯. Pas de site web ? Pas de souci ! Nous vous accompagnons dans la création et la gestion de votre propre site Internet 🖥️ avec des outils comme WordPress ou Google. Vous apprendrez aussi à vous démarquer en ligne grâce à des astuces pour briller ✨ sur la fiche d'établissement Google. Envie de booster votre visibilité ? On vous dévoile les secrets d'un référencement au top 💰 ! Et parce qu'Internet n'est pas sans risque, nous vous donnons toutes les clés pour protéger votre activité en ligne 🛡️. Bref, si vous voulez passer du statut de simple terrien 🌍 à celui de super-héros 🦸 des réseaux sociaux, et développer une stratégie de communication adaptée, ces formations sont faites pour vous 🧑🏻💻.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

« AVEC L'INFORMATIQUE, J'AI TRÈS VITE COMPRIS QU'IL FALLAIT ABSOLUMENT COMMUNIQUER VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX »



Lilian Bibard, maroquinier et dirigeant de l'entreprise Cuir & Terre

« Je me suis fait accompagner par un conseiller en numérique qui a établi un diagnostic. Par la suite, il m'a préconisé de poursuivre l'accompagnement à travers un dispositif tel que Capéa Numérique. C'est un mix entre formation et accompagnement par un consultant externe. J'ai découvert cet accompagnement, ça m'a aidé à maîtriser tous ces codes

que je ne connaissais pas. Grâce à la formation dont j'ai bénéficié à la CMA, j'ai pu mieux cibler mes ventes, développer le site Internet, Instagram et Facebook. Le site internet m'a permis de réaliser de nouvelles ventes aux professionnels, on a trouvé de nouveaux clients. On a pratiquement doublé notre chiffre d'affaires. »

Créez un plan de vol solide avec les **Packs Pilotage** et explorez en détail la gestion et rentabilité, le développement commercial et les RH.

Pack Pilotage

Renta

4 JOURS > 1928 €

Prix net de taxes avant prise en charge.
Jusqu'à **1790€** de prise en charge possible.

➤ **Conseil individuel**  **2 jours**

• Améliorer ses performances économiques

➤ **Formation collective**  **2 jours**

• Calculer son coût de revient et ses prix de vente

Pack Pilotage

Renta

5 JOURS > 3600 €

Prix net de taxes avant prise en charge.
Jusqu'à **3096 €** de prise en charge possible.

➤ **Conseil individuel**  **2 jours**

• Améliorer ses performances économiques

➤ **Conseil individuel**  **2 jours**

• Performa Environnement : diagnostic transition écologique

➤ **Conseil individuel**  **1 jour**

• Accompagnement à la transition écologique (énergie, déchets, mobilité...)

Le de la CMA

La CMA Pays de la Loire vous accompagne dans les démarches de demande de financement. Nos experts métiers peuvent :

- effectuer pour vous la demande de financement
- vous aider à savoir de quel Opco vous dépendez

Ces prestations sont incluses pour toute souscription à un Pass, un Pack ou une formation CMA.

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

FAFCEA

➤ **Vous êtes chef d'entreprise non salarié exerçant une activité artisanale, conjoint collaborateur ou associé ?**

Alors vous dépendez du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA). Les modalités de prise en charge varient suivant votre secteur, la nature de la formation suivie et les critères de prise en charge en vigueur au moment de votre inscription.

OPCO

➤ **Vous êtes salarié ?** Dans ce cas, le financement dépend d'un opérateur de compétences (OPCO). L'OPCO est un organisme agréé par l'État dont l'objectif est d'accompagner les entreprises de moins de 50 salariés dans leurs besoins en formation.

CPF

➤ Il permet à toute personne active d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'application Mon Compte Formation vous explique tout : budgets disponibles et formations éligibles.



Pass CMA 

Liberté

19,90 € HT / mois

Plus d'infos 

ARTISANS, ALLÉGEZ VOTRE QUOTIDIEN

Conseil, formation et accompagnement

solutions.artisanatpaysdelaloire.fr

 **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

JE FORME



Les atouts de l'apprentissage en entreprise : embaucher un apprenti ne se limite pas à une simple démarche de formation, c'est aussi un choix stratégique pour renforcer la rentabilité de l'entreprise. Entre coûts salariaux réduits, aides financières et formation sur mesure, l'apprentissage permet d'allier performance économique et préparation de la relève, tout en favorisant la fidélisation des talents.

LES + DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

› **Coût salarial réduit** : les apprentis sont souvent rémunérés à un taux inférieur à celui des employés qualifiés, ce qui réduit les coûts de main-d'œuvre tout en permettant à l'entreprise d'avoir un effectif supplémentaire.

› **Subventions et aides** : de nombreuses aides financières et subventions sont disponibles pour les entreprises qui embauchent des apprentis, réduisant ainsi les charges directes liées à leur formation et à leur salaire.

› **Formation adaptée aux besoins** : en formant un apprenti en interne, l'entreprise peut lui enseigner ses propres méthodes et besoins. La formation répond ainsi aux exigences spécifiques de l'entreprise, garantissant ainsi une main-d'œuvre compétente, rapide et efficace dès la fin de l'apprentissage.



Si vous souhaitez investir dans les futures générations, vous avez la possibilité de vous former !

Les maîtres d'apprentissage jouent un rôle essentiel auprès des apprenants dans leur parcours de formation et dans l'évolution de leurs apprentissages. Parce qu'on ne s'improvise pas maître d'apprentissage, la CMA des Pays de la Loire est là pour vous accompagner !

PLUSIEURS FORMULES S'OFFRENT À VOUS

› La E-formation maître d'apprentissage.

Une formation digitale accessible à tout moment pendant **60 jours**, vous pourrez ainsi vous former à votre rythme avec l'aide d'un tuteur.

› **TUTÉO**. Retrouvez des ateliers thématiques en présentiel au centre de formation, tels que :

› Suivre mon apprenant avec le Livret d'alternance numérique

📅 le 4 novembre 2024 • en présentiel

📅 le 2 décembre 2024 • en présentiel

› Accueillir un apprenant en situation de handicap

📅 le 21 novembre 2024 • en webinaire

› Accueillir un apprenant allophone

📅 le 29 novembre 2024 • en webinaire

Vous souhaitez + d'informations, vous inscrire ou poser une question ?

› La E-formation maître d'apprentissage : formationdigitale@cma-paysdelaloire.fr

› TUTÉO : tuteo@cma-paysdelaloire.fr

En savoir + :



RETOUR D'EXPÉRIENCE



Date de création : 2014

Secteur :

boulangerie-pâtisserie

Dirigeant : Damien Bréchu

Effectifs : 11 salariés

« UN ENRICHISSEMENT MUTUEL »

Damien Bréchu, dirigeant de La Boulangerie Maison Bréchu, partage son expérience après l'atelier Tutéo « Tout proche à distance 2.0 » suivi à CMA Formation Angers.

« Cela fait 27 ans que je forme des apprentis. Cet atelier m'a permis d'appréhender les outils numériques de liaison entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et le centre de formation. Aujourd'hui, plus de papier, l'outil mis en place (Net Yparéo) permet un suivi élargi de l'apprenti et de ses compétences. On est ainsi mieux informé et on peut mieux le guider. C'est un vrai gain de temps. Pour moi, l'apprentissage est un investissement et non un coût. On a chacun sa façon de travailler et il permet de faire correspondre un apprenti au moule de l'entreprise et de ses produits. L'apprenti apporte aussi sa vision façonnée par ses expériences au CFA et ailleurs. C'est un enrichissement mutuel. »



En 2024, je choisis

de verser le solde de ma taxe

d'apprentissage aux CMA

Je soutiens l'orientation
des jeunes vers les métiers
de l'artisanat



SUR LA
PLATEFORME
SOLTÉA

« J'AI CHOISI DE VERSER LE SOLDE DE MA TAXE D'APPRENTISSAGE AUX CMA »

« Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre concours à travers la taxe d'apprentissage. Votre contribution est essentielle pour soutenir la formation et l'accompagnement des apprentis, futurs acteurs du secteur de l'artisanat.

Grâce à votre soutien, nous pouvons continuer à transmettre le savoir-faire artisanal et préparer les générations futures à relever les défis de demain. Votre engagement témoigne de l'importance que vous accordez à la transmission des compétences et à la valorisation de nos métiers. »

ARTISANS, ENGAGEZ-VOUS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !



Dans le cadre de la mise en place de modèles économiques viables et respectueux de l'environnement, **votre CMA vous guide sur la voie de la transition écologique en tenant compte de votre activité.**

Cette transition répond à plusieurs enjeux pour une entreprise artisanale et permet de préserver votre compétitivité.

1 Réduire les coûts de fonctionnement grâce à une meilleure gestion des déchets, de l'énergie, de la ressource en eau, des mobilités...

2 Répondre aux réglementations en vigueur comme la valorisation des biodéchets, l'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires, la fin de l'utilisation des plastiques à usage unique...

3 Identifier les dispositifs d'aides financières auxquels vous avez droit* : subventions pour l'acquisition d'équipements à haute efficacité énergétique, aide aux véhicules propres, primes pour l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable, crédit d'impôt sur la rénovation énergétique des bâtiments...

* sous réserve d'éligibilité

COMMENT ENGAGER UNE DÉMARCHÉ DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS VOTRE ENTREPRISE ?

Rien de plus simple. Convenez d'un rendez-vous avec votre conseiller CMA qui se chargera de réaliser un état des lieux avec diagnostic pris en charge par nos partenaires qui sont l'Ademe, la Région et les collectivités locales. Vous aborderez ainsi les thématiques liées à l'environnement de votre entreprise pour identifier vos besoins et définir un plan d'action adapté à vos projets. Cela peut porter sur la stratégie globale de votre entreprise (situation de l'entreprise, bâtiment, RSE), la gestion des flux (énergie, déchets, matières premières, achats/consommables) ou la mobilité (accès centre-ville, stationnement et flotte de véhicules).

Plus d'infos et contact :



**BÉNÉFICIER DE
L'ACCOMPAGNEMENT
« TPE GAGNANTES
SUR TOUS LES
COÛTS »**

Votre entreprise souhaite réaliser des économies et réduire son impact environnemental ? Participez à l'opération « TPE gagnantes sur tous les coûts »

➤ **1 Analyse de vos pratiques.** Le conseiller mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations afin de repérer des sources d'économie.

➤ **2 Définition d'un plan d'action.** Personnalisé et chiffré, il vous permet d'identifier les gains pressentis. Vous validez sa faisabilité avec votre conseiller.

➤ **3 Mise en place des actions.** Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'action. Votre conseiller vous propose des suivis réguliers.

➤ **4 Évaluation.** À l'issue de l'accompagnement, vous évaluez les résultats obtenus.

L'accompagnement est pris en charge en totalité par l'Ademe, la Région et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire.

Plus d'infos et contact :



AGENDA

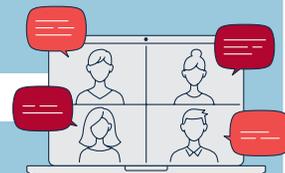
Nos Webinaires sur l'environnement

Dirigeants, la CMA Pays de la Loire, en partenariat avec l'Ademe et la Région des Pays de la Loire, vous propose 5 webinaires gratuits autour du développement durable afin de vous accompagner et de faciliter votre transition écologique.

AU PROGRAMME :

🕒 45 minutes 🆓 Gratuit 📍 En ligne

- **Mardi 26 novembre 2024** · 14h00-14h45
Thème : *le numérique responsable*
- **Mardi 28 janvier 2025** · 14h00-14h45
Thème : *cyclomobilité*



Vous avez des questions concernant les webinaires ?

Contactez Claude Beautrais
06 40 95 85 91
cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr
Service Transition Écologique
de la CMA Pays de la Loire

Plus d'infos et contact :



Semaine européenne de la réduction des déchets 2024

Du 16 au 24 novembre prochain, la CMA Pays de la Loire s'engage lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets et organise des actions de sensibilisation pour les artisans et le grand public. L'occasion de mobiliser, mettre en lumière les bonnes pratiques qui vont dans le sens de la prévention des déchets et partager autour d'un enjeu sociétal fort.

Découvrez de nombreuses actions en Pays de la Loire pour agir ensemble. Suivez-nous sur nos réseaux sociaux et notre site Internet pour ne rien manquer !

VALORISEZ VOTRE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE PAR L'OBTENTION D'UNE MARQUE

RÉPAR'ACTEURS

Plein feu sur les entreprises artisanales de la réparation

Marque nationale déployée depuis plus de dix ans par le réseau des CMA, Répar'acteurs traduit l'engagement des réparateurs professionnels en faveur de la transition écologique.

CETTE MARQUE VISE À :

- › valider la qualification professionnelle des entreprises qui s'y rattachent (et les conditions de réparation pour le client),
- › accroître leur visibilité et promouvoir la réparation de proximité auprès des consommateurs,
- › structurer le secteur artisanal de la réparation.
- › bénéficier d'outils de communication et d'une offre de services associée.

POURQUOI DEVENIR RÉPAR'ACTEUR ?

- › Apparaître dans l'annuaire en ligne Répar'acteurs donnant une visibilité nationale et régionale.
- › Bénéficier du kit de communication clefs en main (logo, vitrophanie...).
- › Accéder gratuitement à une formation en lien avec l'activité d'une entreprise artisanale de la réparation.
- › Appartenir à la communauté des Répar'acteurs pour développer son réseau, participer à des événements animés par votre CMA (réunions, webinaires).


répar'acteurs

Je répare... et ça repart

QUELS SONT LES 4 CRITÈRES POUR ADHÉRER À LA MARQUE RÉPAR'ACTEURS ?

- › **CRITÈRE 1 :** l'immatriculation en tant qu'entreprise dans une activité de réparation des objets domestiques du quotidien
- › **CRITÈRE 2 :** la qualification professionnelle
- › **CRITÈRE 3 :** l'attestation d'une activité de réparation
- › **CRITÈRE 4 :** l'information des clients des conditions de la réparation

VOUS POUVEZ CANDIDATER À L'OBTENTION DE LA MARQUE RÉPAR'ACTEURS DE DEUX FAÇONS DIFFÉRENTES :

➤ Pour en savoir plus flashez le QR code ci-dessous :



➤ Connectez-vous au site de l'État « démarches simplifiées » :



ÉCO-DÉFIS

Valorisez votre engagement environnemental auprès de votre clientèle

CETTE MARQUE VOUS PERMET D'AMÉLIORER VOTRE PERFORMANCE EN AGISSANT SUR 7 THÉMATIQUES :



COMMENT OBTENIR LA MARQUE ÉCO-DÉFIS ?

- 1 État des lieux environnemental global sur les 7 thématiques
- 2 Choix et réalisation de 3 défis dans 2 thématiques
- 3 Attribution Éco-défis et valorisation de votre entreprise



En savoir + :



RENOUVELEZ ENSUITE LA MARQUE TOUS LES DEUX ANS EN RELEVANT UN NOUVEAU DÉFI !

FOCUS RÉGLEMENTATION REP'EMBALLAGES

Depuis quelques années, plusieurs filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) se mettent en place et impactent l'organisation des entreprises.

QU'EST-CE QU'UNE REP ?

Celle que nous connaissons le mieux, et une des plus anciennes, concerne les piles. Lorsque nous achetons des piles, le fabricant et le distributeur payent une éco-contribution permettant de collecter plus facilement ce déchet

dangereux : c'est pour cela que chaque commerçant vendant des piles doit mettre à disposition des bacs de collecte en vue de leur recyclage et sensibiliser la clientèle sur l'importance du traitement de ce déchet.

LA REP EMBALLAGES

Au 1^{er} janvier 2025, la REP emballages sera opérationnelle. Cette REP comprend 2 volets concernant les artisans :

- › emballages ménagers : tout emballage à destination de vos clients particuliers, depuis 2022,
- › emballages industriels : tous les emballages à destination de vos clients professionnels, 2025.

Cette nouvelle REP vous oblige à adhérer à l'un des trois organismes agréés : Citeo, Adelphe ou Leko. En fonction du nombre d'emballages que vous distribuez et de l'éco-organisme que vous choisissez, une cotisation doit être réglée. Toutes ces mesures visent à réduire le sur-emballage et à diminuer les emballages inutiles (mousseline de la baguette, réemploi des cartons, favoriser les contenants réutilisables...). Pour optimiser la rentabilité de vos entreprises et éviter des rappels à la loi, cette nouvelle réglementation doit être prise en compte. Les conseillers du pôle Transition écologique de la CMA sont là pour vous accompagner.



FACTURATION ET DÉLAIS DE PAIEMENT ENTRE PROFESSIONNELS: QUEL CADRE JURIDIQUE?

Toute vente de produits ou de prestation de services entre professionnels doit faire l'objet d'une facture délivrée par le vendeur et réclamée par l'acheteur au moment de la livraison des biens ou de l'exécution des services.

La facture doit comporter des mentions obligatoires:

nom et adresse des parties, date de transaction, quantité et dénomination précise, prix unitaire hors TVA et toute réduction de prix acquise à la date de la vente, ainsi que la date à laquelle son règlement doit intervenir, les conditions d'escompte en cas de paiement antérieur à la date prévue, le taux des pénalités exigibles le jour suivant la date de règlement et l'indemnité forfaitaire de 40 € due en cas de retard de paiement.

Le délai de paiement convenu entre les parties ne peut dépasser 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture ou, à titre dérogatoire, 45 jours fin de mois. Les professionnels d'un secteur peuvent convenir de réduire ce délai maximum à un délai inférieur et retenir la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation de service comme point de départ de ce délai, si celle-ci est antérieure ou concomitante à la date d'émission de la facture.

Délais de paiement spécifiques

Certains produits alimentaires et certains secteurs sont soumis à des délais de paiement spécifiques, par exemple : le transport routier de marchandises ou la location de véhicules (30 jours dès la date de la facture), les produits

agricoles et alimentaires périssables, viandes congelées ou surgelées, poissons surgelés, plats cuisinés et conserves (30 jours après la fin de la décade de livraison en cas de factures périodiques et 30 jours après la date de la livraison en l'absence de factures périodiques), les fruits et légumes (30 jours à compter de la fin du mois au cours duquel la livraison en cas de facture périodique et de contrat d'intégration), la viandes fraîche (20 jours après le jour de livraison), les boissons alcooliques (30 jours après la fin du mois de livraison), les produits agricoles et alimentaires non périssables (60 jours après la date de la facture ou à compter de la date de livraison si la facture est établie par l'acheteur), la filière du cuir (54 jours fin de mois après la date de la facture entre fournisseurs et distributeurs spécialisés), l'horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie (59 jours fin de mois ou 74 jours nets après la date de la facture entre fournisseurs et distributeurs spécialisés)...

Cet article vous est proposé grâce à un partenariat entre la CMA Pays de la Loire et la DREETS, service régional de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) dépendant du ministère de l'Économie.

Plus d'informations :

Délais de paiement : les règles à connaître
economie.gouv.fr

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS AVEC VOTRE APPRENTI ?

Faites appel au médiateur de l'apprentissage

Prévenir les ruptures de contrats d'apprentissage en encourageant le dialogue entre apprenti et employeur, telle est la vocation de ce service ouvert aux entreprises et aux apprentis.

Pourquoi faire appel à un médiateur ?

Le médiateur de l'apprentissage est à l'écoute des signataires du contrat (employeur, apprenti ou parents) pour résoudre les éventuelles difficultés d'ordre juridique ou relationnel, les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la résiliation du contrat d'apprentissage.

La rencontre avec le médiateur permet de favoriser la compréhension mutuelle et d'envisager les solutions pour mettre fin à la situation conflictuelle et éviter la rupture du contrat d'apprentissage. Toutefois, le médiateur n'a pas pour fonction de rendre une décision : il établit avant tout un espace de dialogue entre les parties afin d'inciter à trouver une solution de résolution de conflit. Le plus souvent, il fait de la pré-médiation en portant un éclairage extérieur sur la situation et en rappelant la règle en matière d'apprentissage.

Pour qui ?

L'employeur ou l'apprenti (et son représentant légal s'il est mineur) en prévention d'une rupture, ou pour accompagner la rupture. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la saisine du médiateur est obligatoire lorsque la rupture du contrat intervient à l'initiative du jeune. « À l'issue des 45 premiers jours de la période d'essai, tout apprenti peut à son initiative, rompre le contrat d'apprentissage en sollicitant au préalable le médiateur de la CMA* ». »

* Loi du 18 septembre 2018, article L. 6222-39 du Code du travail. Cette mission d'intermédiation est confiée aux chambres consulaires, pour tous les apprentis de tous les CFA ou CFP.

À noter : le centre de formation peut également saisir le médiateur lors d'une exclusion définitive de l'apprenti.

Pour quelles difficultés ?

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont compétentes pour intervenir en matière d'apprentissage pour les litiges relatifs à l'exécution du contrat et à sa résiliation :

- › rémunération,
- › temps de travail,
- › congés,
- › sécurité...

Les bénéfices

La médiation offre plusieurs avantages pour un chef d'entreprise. Elle permet de résoudre les conflits gratuitement, évitant des procédures juridiques longues et coûteuses. Elle rétablit une communication constructive avec l'apprenti, favorise un climat de travail apaisé et maintient la continuité de l'apprentissage. De plus, elle préserve la relation de travail, réduit le turnover et améliore l'image de l'entreprise en montrant une gestion proactive des conflits.



La rencontre avec le médiateur permet de favoriser la compréhension mutuelle et d'envisager les solutions pour permettre de mettre fin à la situation conflictuelle et d'éviter la rupture du contrat d'apprentissage.

Pour en savoir plus, flashez ce QR Code :





QUATRIÈME ÉDITION !

La grande exposition du Fabriqué en France

La grande exposition du Fabriqué en France fait son retour en 2024 au palais de l'Élysée, forte du succès des trois premières éditions.

Ce rendez-vous mettra à l'honneur l'excellence des savoir-faire français qu'incarnent nos entreprises, artisans, producteurs et industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication tricolore et qui font la richesse de notre paysage économique. Un jury s'est réuni le 15 juillet dernier

pour sélectionner 122 entreprises qui exposeront les 26 et 27 octobre leurs produits parmi 2 200 dossiers déposés. Le jury a notamment départagé les produits afin d'en choisir un par département et 19 coups de cœur. Ces produits lauréats illustrent la richesse des savoir-faire français et des territoires.

Quatre artisans ligériens sont représentés : découvrez leurs portraits !



DU 8 AU 11 NOVEMBRE

Le Salon du Made In France (MIF)

Chaque année, Made in France Expo est le grand rendez-vous du savoir-faire français qui rassemble les entreprises exposantes ayant fait le choix audacieux de fabriquer en France.



Ci-dessus, de gauche à droite et de haut en bas : S.Kontell, Stéphane Guillon, maison & jardin (44) • Labio Gourmand, Anthony Landais, gastronomie (49) • Boulkimouss, Nicolas & Julie Boulay, maison & jardin (53) • L'Atelier des Contes, Léa Charon, mode & accessoires (72) • La Cantate, Marc Lucas, loisir (85) • Daily Bike, Sophie Blouin, mode & accessoires (44) • Modulance, Béatrice Ruel, mode & accessoires (49) • Les Ptits Bouchons, Matthieu Chaillou, gastronomie (53) • Héritage, La Ferme de la Métairie, Amélie Corvaisier, gastronomie (72) • Les Lunettes par Emmanuelle, Emmanuelle Fouquet, mode & accessoires (85).

Créé en 2012, le Salon accueille des entreprises de tous secteurs d'activité, de toutes tailles, artisanales ou industrielles. En 2021, il a accueilli 830 exposants sur 4 jours, 100 000 visiteurs et 13 pavillons régionaux. Le réseau des CMA et son Village de l'artisanat sont de retour pour l'édition 2024 du Salon MIF Expo de Paris, Porte de Versailles : un espace de plus de 2 000 m², réunissant plus de 200 artisans pour mettre à l'honneur les produits artisanaux et savoir-faire régionaux.

Quels sont les critères pour intégrer le « Village de l'artisanat » ?

- › fabrication française,
- › être inscrit au Registre national des entreprises (RNE),
- › représenter un savoir-faire artisanal susceptible d'être exposé et participant à l'attractivité du stand dans un objectif de vente directe ou d'acquisition d'une clientèle/acheteurs,
- › être en capacité de faire des démonstrations.

Retrouvez les artisans de votre région en flashant ce QR code :



TAP TO PAY

ÊTRE UNE BANQUE POPULAIRE,
c'est **vous simplifier le quotidien** avec Tap to Pay, une
solution innovante pour encaisser les paiements en
sans contact avec votre smartphone*.

BANQUE
POPULAIRE
GRAND OUEST 

la réussite est en vous

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

* sous réserve de compatibilité, voir conditions de l'offre en agence.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 15 boulevard de la Boutière CS 26858 35768 Saint Grégoire cedex, 857 500 227 RCS Rennes. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042). Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo : istock

« Ma retraite ?
Pourquoi y penser
maintenant ? »

Élise, décoratrice

Justement, pour parler de votre
activité et de vos projets plus
sereinement, il est important de
régler la question de votre retraite :
un souci de moins pour l'avenir,
pour mieux profiter du présent.
C'est tout l'intérêt du Plan d'Épargne
Retraite de Médicis : une solution
efficace, proposée par une mutuelle
engagée auprès des indépendants et
entrepreneurs depuis plus de 45 ans.

 **médicis**
Votre mutuelle retraite
Groupe malakoff humanis

mutuelle-medicis.com

RETRAITE DES INDÉPENDANTS :
PARLONS-EN, JUSTEMENT ! 



À VOS AGENDAS !

Les artisans d'art du Salon international du patrimoine culturel



Du jeudi 24 au dimanche 27 octobre 2024

Le Salon International du patrimoine culturel prendra place au Carrousel du Louvre, à Paris. Cette 30^e édition mettra à l'honneur la thématique du patrimoine de l'eau.

Organisé par Ateliers d'Art de France, le Salon International du Patrimoine Culturel accueille chaque année le grand public comme les professionnels. Les exposants représentent plus de 40 métiers associés au patrimoine. Unique au monde, le salon illustre la force des Métiers d'art et du Patrimoine en France. Il est la première plateforme économique et institutionnelle dédiée à la communauté du patrimoine culturel. Démonstrations, cycle de conférences, plateau TV, remises de prix rythmeront ces quatre jours et raviront le grand public comme les professionnels visiteurs.

Le Pavillon régional « métiers d'art en Pays de la Loire »

La chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, avec le soutien de la Région des Pays de la Loire, accueillera sur son espace des artisans d'art ligériens. Implanté dans les salles du Carrousel du Louvre, ce Salon permet d'associer les entreprises et leur savoir-faire à un cadre prestigieux. Vitrine régionale d'acteurs impliqués dans la restauration ou la conservation du patrimoine associé à l'eau, vous pourrez y découvrir :

- › Concept Ebenist', ébéniste
- › Atelier Isabelle Chavanon, restauratrice de tableaux
- › Daphne Maroger, céramiste
- › Estampille, brodeuse d'art
- › Atelier Gold Dalg, souffleuse de verre

En savoir + :



Les stands individuels

Au-delà du Pavillon régional, la CMA Pays de la Loire soutient financièrement une dizaine d'entreprises métiers d'art référencées au Pôle métiers d'art pour leur permettre d'avoir leur propre stand sur le Salon.

Retrouvez leurs stands :

- › Atelier Antoine Vautier, restaurateur de meubles d'art
- › Jérôme Gardais, tapissier d'ameublement
- › Atelier Élodie Lechevallier, peintre en décor
- › Pigments et Vermeil, enlumineur
- › DB Parquets, parqueteurs
- › Sébastien Ragueneau, tapissier d'ameublement
- › Atelier Vezanne, créatrice de bijoux en faïence ancienne.

Artisa'Night, le rendez-vous du numérique pour les chefs d'entreprise

Organisé par votre CMA, cet événement vous permet de :

- › vous tenir informé des dernières technologies qui vont révolutionner le business dans les années à venir,
- › anticiper les changements,
- › découvrir des solutions concrètes pour faciliter le travail au quotidien,
- › échanger avec les entreprises du territoire sur les pratiques numériques.

Au programme : ateliers, conférences, démonstrations, networking...

LES RENDEZ-VOUS IMMANQUABLES :



En Mayenne : mardi 12 novembre 2024, rendez-vous pour La Nuit du Numérique coorganisée par Laval Agglomération et la CCI à 16h à l'Espace Mayenne



Dans le Maine-et-Loire : rendez-vous le jeudi 5 décembre 2024, à 18h, au 5 rue Darwin à Angers



Programme & inscriptions :



CM'Afterwork, le rendez-vous de l'économie de proximité !



Le 28 novembre 2024, à 19 heures,
à Fontenay-Le-Comte en Vendée

Depuis 2014, la CMA Pays de la Loire, avec le soutien de la Région et de ses partenaires, a organisé les Biennales de l'économie de proximité à l'échelle régionale. Cette année, elles changent

de format pour renforcer les échanges entre les acteurs économiques du territoire et les collectivités. Au programme, une soirée d'échanges autour de la thématique de l'intelligence artificielle comme gain de temps pour le chef d'entreprise.

Inscrivez-vous :



RETOUR SUR...

Les Journées nationales de la réparation

Organisées par l'association HOP - Halte à l'obsolescence programmée et Make.org Foundation, à travers toute la France du 18 au 20 octobre, les Journées nationales de la réparation (JNR) ont été un moment fédérateur et catalyseur de la mobilisation citoyenne pour prolonger la durée de vie des objets et rencontrer localement les acteurs de la réparation. Dans les Pays de la Loire, ce sont près de 80 actions qui ont été menées, mettant en lumière auprès des citoyens les initiatives en matière de réparation. **La CMA, partenaire officiel, a su mobiliser son réseau Répar'acteurs pour cette deuxième édition.**

Plus d'infos :



La Soirée métiers d'art

Avec le soutien de la Région, la CMA Pays de la Loire a réuni les professionnels de la filière des métiers d'art et les acteurs du territoire au sein des 5 départements pour la 1^{re} édition de la Soirée des métiers d'art. **Au programme** : échanges et interventions d'experts de la filière ont rythmé la soirée des 600 participants. Sur chaque site, une exposition des pièces maîtresses de professionnels des métiers d'art a également donné à voir un aperçu de l'artisanat d'art d'excellence.

En savoir + :



Rendez-vous le 5 décembre 2024 pour notre prochain Salon des métiers d'art, Halles 1&2 de l'île de Nantes !

Finale régionale du Prix Avenir Métiers d'Art 2024



Deux jeunes apprentis ligériens ont été récompensés lors de la finale régionale du Prix Avenir Métiers d'Art le 26 septembre dernier : **Erwan Gardan**, en BTMS conception en ébénisterie à CMA Formation Nantes, et **Killian Pacot**, maroquinier, Compagnons du Devoir à Lyon. En décembre, ils participeront à la finale nationale, au Jardin des métiers d'art et du design, en Île-de-France. Ce prix récompense de jeunes talents inscrits en formation dans le domaine des métiers d'art. En Pays de la Loire, la promotion du prix, l'organisation des jurys et la remise du prix régional sont organisés par la CMA Pays de la Loire, avec le soutien de la Région Pays de la Loire.

En savoir + :



Ci-contre, la création d'un buffet en chêne massif et en tôle de laiton par Erwan Gardan.



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi





AU CENTRE DE FORMATION CMA FORMATION LAVAL

LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE

CMA Formation Laval, l'un des centres de formation professionnelle de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire, a effectué sa rentrée au Boulevard Volney et à Chanzy.

Nous accueillons cette année, 1480 apprenants dans divers secteurs :

- › Bâtiment
- › Mobilité
- › Alimentation
- › Restauration
- › Soins et beauté
- › Santé
- › Prépa apprentissage

CMA Formation Laval propose un dispositif prépa-apprentissage, ouvert à un public âgé de 16 à 29 ans. Ce dispositif permet de découvrir l'alternance, le monde de l'entreprise et de préparer son projet professionnel par la voie de l'apprentissage. Que vous soyez collégien, lycéen, demandeur d'emploi, en reconversion professionnelle, en situation de handicap, la prépa-apprentissage s'adresse à vous !

ZOOM SUR : DEUX NOUVELLES FORMATIONS OUVERTES

- › **BTS** métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie
- › **BTS** finition, aménagement des bâtiments: conception et réalisation

SAVE THE DATE

› Afin de faire connaître les métiers de l'artisanat, l'apprentissage et nos formations, retrouvez-nous au **Forum des Métiers** à Laval, les 17 et 18 janvier.

LES EFFECTIFS DE CMA FORMATION LAVAL

6 % SANTÉ

Les métiers de la santé : aide-soignant, ergothérapeute, masseur kinésithérapeute, préparateur en pharmacie, infirmier.

13 % SOINS ET BEAUTÉ

Les métiers des soins à la personne : coiffeur, esthétique.

9 % RESTAURATION

Les métiers de la restauration : cuisinier, serveur en hôtellerie.

22 % MOBILITÉ

Les métiers de la mobilité : mécanique agricole, automobile et espaces verts.

30 %

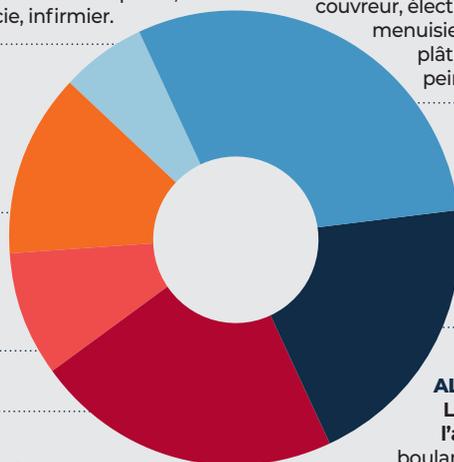
BÂTIMENT

Les métiers du bâtiment : carreleur, charpentier, couvreur, électricien, maçon, menuisier, installateur, plâtrier, plaquiste, peintre, finisseur.

20 %

ALIMENTATION

Les métiers de l'alimentation : boulanger, pâtissier, boucher et charcuterie-traiteur, bouilleur ambulant, vente et conseil.



📍 **CONTACT :** CMA Formation Laval

Un centre de formation, 4 sites à Laval :

📍 30 boulevard Volney (secteurs de formation : alimentation, soins à la personne, électricité)

📍 84 boulevard Volney (secteur de formation : métiers du bâtiment)

📍 115 boulevard Volney (secteur de formation : mobilité)

📍 39 avenue de Chanzy (secteurs de formation : hôtellerie-restauration, pharmacie, pâtisserie)

✉ urma53@cma-paysdelaloire.fr ☎ 02 43 64 11 00 🌐 urmapaysdelaloire.fr

PRÉPA-APPRENTISSAGE

« Si ce dispositif est supprimé, une voie de salut se dérobera »

La prépa-apprentissage, qui a bénéficié, via le réseau des CMA, à 24 000 jeunes éloignés de l'emploi en quatre ans, est menacée de disparition en 2025, faute d'un renouvellement des financements de l'État. Une situation regrettable pour le réseau consulaire qui en était à l'initiative. État des lieux avec le président de CMA France, Joël Fourny.

Quel était l'objectif de ce dispositif ? Son bilan jusqu'ici ?

Son objectif était de faciliter l'accès à l'apprentissage aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et qui ont besoin d'un accompagnement pour se réinsérer. Après quatre ans d'existence, les résultats sont là : 24 000 jeunes ont été accompagnés sur l'ensemble du territoire, soit près de 28 % de l'effectif national accueilli en prépa-apprentissage. Parmi les 65 % de jeunes qui réalisent intégralement leur prépa-apprentissage, 70 % signent un contrat d'apprentissage à la sortie du dispositif et 30 % entrent directement en emploi ou suivent une autre formation.

Sa pérennisation est-elle menacée au-delà de 2024 ?

Oui. Initiée par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la prépa-apprentissage a fait l'objet de renouvellements annuels de son financement jusqu'en 2024. En clair, cela signifie que le dispositif, tel qu'il a été conçu à la demande des CMA, cessera le 31 décembre

prochain. Le réseau des CMA regrette son non-renouvellement en 2025 qui va, à n'en pas douter, priver des milliers de jeunes d'une solution pour découvrir le secteur de l'artisanat et se former à nos métiers.

Quel message souhaiteriez-vous faire passer au futur gouvernement pour l'inciter à revenir sur cette décision ?

La prépa-apprentissage a démontré toute sa pertinence pour lutter contre le chômage des jeunes et favoriser l'insertion professionnelle. Au côté d'autres opérateurs, le réseau des CMA a su se saisir de ce dispositif original pour offrir une chance à des jeunes dont l'avenir professionnel, et même l'avenir tout court, était gravement compromis. En supprimant son financement, c'est cette voie de salut qui se dérobe. Certes, un nouveau dispositif a été lancé dernièrement pour repérer les jeunes éloignés de l'emploi et de la formation, mais celui-ci ne couvre ni le périmètre ni les objectifs qui sont aujourd'hui ceux



STUDIO ALTEREGO

de la prépa-apprentissage. Si rien ne change, le savoir-faire d'accompagnement développé par les équipes mobilisées au sein des CMA risque d'être irrémédiablement perdu, privant des milliers de jeunes d'une solution qui a pourtant démontré toute son efficacité, et dont le rapport coût/bénéfices est sans équivalent. Raison pour laquelle, nous plaçons pour trouver une solution permettant de maintenir les effets bénéfiques de ce dispositif.

LA RENTRÉE ? LE MEILLEUR MOMENT POUR SE FORMER...

CMA France vient d'enrichir son offre de formations digitales de trois nouveaux modules. Particulièrement adaptés aux besoins des professionnels, tous ont été créés et tutorés par les experts des CMA :

➤ **Concevoir votre projet de site web (4 h en e-learning / 120 € TTC*)** : identifier le site Internet adapté à votre activité, vos objectifs et vos moyens, penser astucieusement votre arborescence, préparer vos contenus et médias, booster votre référencement... n'auront plus de secret pour vous.

➤ **Intégrer le développement durable (5 h / 150 € TTC*)** : vous souhaitez embarquer vos clients, vos salariés et vos fournisseurs dans une dynamique vertueuse ? Améliorer votre image de marque ou réduire vos coûts ? Cette formation répondra à tous vos besoins en la matière.

➤ **Déterminer vos prix de vente (initiation / 4 h / 120 € TTC*)** : vous lancez votre activité et souhaitez définir correctement vos prix de vente ? En quelques heures, cette formation vous apprendra à pérenniser votre entreprise grâce à une fixation de prix pertinente.

* Financements possibles selon votre statut

Plus d'infos : www.artisanat.fr > Formation > E-formation

FAFCEA

« Le parcours de formation individualisé conçu pour vous »

Bonne nouvelle : le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (Fafcea) vient de lancer un dispositif de financement pour des « parcours individualisés ». Guillaume Dartois, président du Fafcea, nous présente ces formations conçues sur mesure pour les chefs d'entreprise artisanale ou les conjoints collaborateurs. Propos recueillis par Julie Clessienne

En quoi consiste ce parcours et de quelle façon est-il individualisé ?

Il porte sur des formations transverses dans quatre grands domaines : la création de valeur, la gestion administrative et financière, la maîtrise de son environnement réglementaire et l'amélioration de ses compétences managériales et de son leadership.

En formation collective, les artisans n'osent parfois pas exposer leurs difficultés en présence de leurs collègues qui peuvent être du même village ou de la même activité. L'accompagnement financier du Fafcea permet d'acquérir ces compétences indispensables en one-to-one : l'artisan se trouve en tête-à-tête avec un formateur pour un apprentissage



ciblé et adapté, peut échanger directement et simplement. Une part de distanciel reste possible mais pas la totalité.

Pourquoi avoir conçu ce dispositif ?

Notre rapport d'activité 2023 révélait que seuls 27 % des chefs d'entreprise artisanale se forment dans le domaine transversal. Parallèlement, le taux de défaillance des entreprises est en forte augmentation en ce début 2024. Mettre en valeur un produit, bien communiquer, connaître les fondamentaux de sa comptabilité pour mieux échanger avec les experts-comptables, appréhender la gestion managériale, intégrer les jeunes générations... sont autant d'aspects sur lesquels nous pouvons accompagner

le plus finement possible les entrepreneurs, pour les encourager à se développer comme pour anticiper leurs difficultés.

Quel est son coût pour l'artisan ?

L'accès au financement de ces parcours individualisés est conditionné par la réalisation d'un autodiagnostic en ligne. Il prend moins de dix minutes et porte sur les quatre thématiques de la formation. À son terme, un bilan personnalisé permet au chef d'entreprise et/ou à son conjoint collaborateur d'évaluer où il se situe, ses éventuelles lacunes, ses besoins... Il se dirige ensuite vers l'un des organismes de formation référencés (ou demande à l'organisme choisi de se référencer) et sélectionne des stages listés parmi les quatre thématiques. Ce parcours est financé par une enveloppe maximale annuelle de 4 800 € par entreprise ressortissante du Fafcea. Le taux de prise en charge est de 80 €/heure maximum et un minimum de 14 heures de formation sur au moins deux intitulés exigé.

Plus d'infos : www.fafcea.com

Accédez directement à l'autodiagnostic en flashant ce QR-Code :



57 432

En 2023, le Fafcea a financé la formation dans 57 432 entreprises (67 % dans le secteur des services et fabrication, 26 % dans le bâtiment, 7 % dans le secteur de l'alimentation de détail).

95 862

stagiaires ont été formés en 2023 (72 % dans le secteur des services et fabrication, 21 % dans le bâtiment et 7 % dans le secteur de l'alimentation de détail).

« La montée en compétences des chefs d'entreprise sur leur gestion est cruciale pour le développement de leur entreprise, surtout en période économiquement incertaine. »



Lieutenant-colonel Jean-François Laloyer, gendarme expert au Campus Cyber.

En tant qu'artisan, vous pensez peut-être que votre entreprise n'intéresse pas les cybercriminels. Idée reçue ! Les TPE constituent à l'inverse des cibles de choix. Comment vous protéger des cyberattaques ? Éclairages avec un expert en la matière. Samira Hamiche

CYBERATTAQUES : NE JAMAIS SOUS-ESTIMER LES RISQUES

Dans notre société hyper-connectée, la cybersécurité s'impose à tous. Le simple fait d'être connecté à un réseau nous rend vulnérables. « *La question n'est plus "vais-je être attaqué ?" mais "quand serai-je attaqué ?"* », pose avec conviction le lieutenant-colonel Jean-François Laloyer, qui rappelle que « *les escroqueries commises dans le monde numérique ont dépassé celles dans le monde réel* ».

Les artisans « *sont des cibles, car ils détiennent notamment des fichiers clients, ce qui se vend le mieux à l'heure actuelle* ». Un chiffre nous met efficacement en garde : « *Un hacker satisfait est un hacker qui revient : une entreprise sur deux cyberattaquée met la clef sous la porte dans les 18 mois si elle n'a rien fait...* »

En cas de fuite de données, votre responsabilité peut être engagée. Le vol peut aller très loin, pour vous comme pour vos clients et sous-traitants (attaques « par rebond ») : coordonnées bancaires, usurpations d'identité, viol de secret industriel, etc. En cas de plaintes et manquements au RGPD, la Cnil peut sanctionner votre entreprise par une amende allant jusqu'à 4 % du CA annuel.

Mais en cybersécurité, il n'y a pas de fatalisme. « *En adoptant le triptyque "sensibiliser, se protéger techniquement et s'organiser", on peut passer au travers des attaques* », tempère l'expert. La vigilance doit être permanente et il convient de mettre en place une stratégie préventive.

Connaître et sécuriser son environnement

En premier lieu, identifiez votre environnement numérique.

Astreignez-vous à dissocier le matériel professionnel du personnel, « *pour ne pas ouvrir de portes de vulnérabilité* ». « *À la façon d'un inventaire à la Prévert, listez ce qui communique vers l'extérieur* », pour mieux sécuriser (par des process humains ou techniques) chaque composante : votre matériel connecté (box Internet, smartphone, ordinateur, imprimante, caisse enregistreuse, etc.) ; vos réseaux (Wi-Fi, serveur NAS, etc.) ; vos vitrines sur la toile (site, comptes sociaux) ; vos accès (boîtes mail, comptes de banque, logiciels métier, etc.) ; le détail des personnes y ayant accès (vous seul, vos collaborateurs, etc.).

Appliquer des mesures préventives

► Mettez en place des mots de passe forts et uniques pour tous vos comptes, et changez-les régulièrement (impérativement en cas de changement de collaborateurs). N'utilisez jamais le même mot de passe pour plusieurs comptes et évitez d'utiliser des informations facilement devinables, comme votre date de naissance ou votre nom.

► Activez l'authentification à deux facteurs (confirmation par téléphone) pour les comptes qui le permettent. Cela ajoute une sécurité supplémentaire.

► Installez un antivirus et un anti-malware sur tous vos appareils. Maintenez-les à jour.

► Sauvegardez régulièrement vos données. La sécurité des clouds n'est pas garantie à 100 %... Conservez vos sauvegardes hors ligne (sur disque dur ou clé), dans un endroit sûr, et testez-les régulièrement pour vous assurer qu'elles sont utilisables.

► Sensibilisez vos employés aux bonnes pratiques : ne pas utiliser le Wi-Fi public, ne pas cliquer sur des liens suspects, etc. Veillez à ce qu'ils soient bien équipés.

Non seulement ces mesures sont nécessaires à votre entreprise, mais elles peuvent s'imposer si vous souhaitez souscrire une assurance. L'application « Ma Sécurité » peut vous aider à adapter votre niveau de cybervigilance.

Plus d'infos :
cyber.gouv.fr
www.cybermalveillance.gouv.fr

QUE FAIRE EN CAS DE CYBERATTAQUE ?

Si vous pensez que votre système a été compromis :

- changez tous vos mots de passe ;
- contactez votre banque et vos autres institutions financières ;
- débranchez le câble réseau de la box ;
- contactez impérativement le 17 ;
- faites appel à un professionnel de la cybersécurité pour vous aider à nettoyer votre système et à prévenir de futures attaques. L'Anssi référence quelques prestataires agréés. Même en cas de doute, n'hésitez pas à contacter les forces de l'ordre. Quelque 9 000 gendarmes, répartis sur l'ensemble du territoire, sont formés à la menace cyber.

Partage de la valeur : quelles nouveautés en 2025 ?

À compter de 2025, les entreprises d'au moins 11 salariés devront mettre en place un dispositif de partage de la valeur si elles réalisent des bénéfices. Quelles sont les conditions à remplir et comment cela se fait-il concrètement ? Explications. Laetitia Muller

Quelles entreprises sont concernées par le partage de la valeur ?

Quand une entreprise d'au moins 50 salariés réalise des bénéfices, elle a l'obligation d'en redistribuer une partie à ses effectifs. Pour les plus petites structures, cela restait une option mais, à compter de 2025, celles de plus de 11 salariés seront également soumises à cette obligation. Ceci est le fruit d'une expérimentation lancée pour cinq ans* via l'accord national interprofessionnel de 2023. Son but : démocratiser cette pratique dans les TPE-PME de 11 à 49 salariés.

Quelles sont les conditions à remplir pour les TPE-PME ?

À partir de janvier prochain, l'entreprise artisanale qui emploie entre 11 et 50 salariés devra partager ses bénéfices si elle remplit plusieurs conditions.:

› Elle devra avoir réalisé un bénéfice net fiscal égal ou supérieur à 1 % de son chiffre d'affaires, et ce durant les trois derniers exercices. Précisions : sont concernés les trois exercices civils précédents la date du 1^{er} janvier 2025, soit ceux de 2022 à 2024. L'effectif de 11 à 50 salariés est, lui, calculé sur la base de la moyenne du nombre de personnes employées chaque mois durant l'année civile précédente, soit l'année 2024 pour l'effectif 2025.

› La structure ne doit pas être couverte par un accord d'intéressement ou de participation.

Soulagement : les entreprises



YULIA SYDOROVA

individuelles sont exclues de cette nouvelle obligation !

Comment distribuer les bénéfices ?

L'entreprise a le choix : elle peut mettre en place une prime de partage de la valeur (PPV), un accord d'intéressement, de participation, ou encore procéder par abondement patronal, si un plan d'épargne entreprise existe déjà. Pas besoin d'un accord d'entreprise pour déployer l'un de ces dispositifs. Le chef d'entreprise peut décider de façon unilatérale, dans un acte qu'il rédige, de la redistribution du bénéfice. Pour des raisons pratiques, l'accompagnement d'un cabinet, par exemple

comptable, ou d'un conseil est préférable pour le profane qui mettrait en place un tel outil d'épargne salariale pour la première fois. Conseil : pour alléger les contraintes et satisfaire à son obligation, la PPV apparaît comme étant le dispositif le plus adapté au chef d'entreprise artisanale. Avantage non négligeable : cette prime est exonérée de cotisations et contributions sociales jusqu'à 3 000 €. Une bonne manière de récompenser ses collaborateurs sans charge supplémentaire.

* Articles 5 et 6 de la loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023, qui portent transposition de l'article 7 de l'accord national interprofessionnel (ANI) conclu le 23 février 2023.

Plus d'infos :
travail-emploi.gouv.fr

COMMUNIQUEZ DANS
le monde des

artisans



**LE MAGAZINE DE RÉFÉRENCE
DE L'ARTISANAT**

**TOUTE L'ACTUALITÉ
DU RÉSEAU DES
CHAMBRES DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT**



VOTRE CONTACT

Cédric Jonquière

0610348133

cedric.jonquieres@orange.fr

**AUJOURD'HUI,
TOUS LES
EMBALLAGES
ET LES PAPIERS
SE TRIENT.**

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement
au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.

Cet encart est élaboré par CITEO.

Santé du salarié : des obligations... et des droits

L'artisan, dès lors qu'il emploie un salarié en CDI, CDD, en stage ou en apprentissage, doit veiller à sa santé comme à sa sécurité. Au-delà des obligations légales à ne pas omettre, l'employeur a aussi des droits, comme celui de faire vérifier la légitimité d'un arrêt de travail.

Laetitia Muller

Visite de préreprise : une obligation

à ne pas sous-estimer

Tout employeur doit faire réaliser une visite de préreprise à son salarié lorsqu'il a été malade plus de 60 jours. Si l'arrêt est plus court, mais supérieur à 30 jours, le salarié peut néanmoins la demander, et l'employeur ne peut pas s'y opposer. Attention : seule cette visite met fin à la période de suspension du contrat de travail.

En conséquence, il appartient à l'employeur, dès qu'il connaît la date de fin de l'arrêt de travail, de saisir son service de prévention et de santé au travail (SPST), afin de programmer l'examen au jour de la reprise (ou au plus tard sous 8 jours). La Cour de cassation a d'ailleurs

eu l'occasion de rappeler, dans un arrêt du 3 juillet 2024, que l'employeur ne pouvait pas subordonner ce rendez-vous médical à la reprise du salarié¹.

Salarié malade et recours à la contre-visite médicale

Les chefs d'entreprise n'osent que peu recourir à ce dispositif, peut-être car il n'était jusqu'alors que jurisprudentiel. Période révolue depuis un décret du 5 juillet 2024². Ce nouvel article du Code du travail précise que le salarié doit communiquer à son employeur, dès le début de son arrêt, son lieu de repos (s'il est différent de son domicile) et les horaires auxquels la contre-visite peut s'effectuer (s'il bénéficie d'un arrêt de travail portant

la mention « sortie libre »).

En cas de doute sur la légitimité d'un arrêt, l'employeur peut mandater le médecin de son choix qui se prononce tant sur le caractère justifié de l'arrêt de travail que sur sa durée. Elle peut s'effectuer au domicile du salarié, sur son lieu de repos ou au cabinet du médecin. Ce dernier rend compte ensuite à l'employeur du caractère justifié ou non de l'arrêt, ou encore de l'impossibilité d'avoir pu réaliser le contrôle. Charge ensuite à l'employeur d'informer son salarié des résultats. En cas d'arrêt injustifié, le médecin informe immédiatement le salarié et lui transmet une date de reprise du travail. Le médecin-conseil de la CPAM peut demander la suspension des indemnités journalières. En cas d'impossibilité de visite, le professionnel de santé peut procéder à un nouvel examen.

1. Cour de cassation, 3 juillet 2024, n° 23-13.784.

2. Décret n° 2024-692 du 5 juillet 2024 relatif à la contre-visite mentionnée à l'article L. 1226-1 du Code du travail.



Outre la tenue et la mise à jour d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), le chef d'entreprise artisanale a d'autres obligations pour assurer la santé et la sécurité de ses salariés.

RUPTURE CONVENTIONNELLE : LE MENSONGE DU SALARIÉ VICIE LE CONSENTEMENT DE L'EMPLOYEUR

Le chef d'entreprise artisanale peut avoir été abusé par un salarié enclin à signer une rupture conventionnelle sans lui dévoiler ses réelles motivations. Dans un arrêt du 19 juin dernier*, la Cour de cassation a défendu l'employeur qui a accepté une rupture amiable du contrat de travail au motif que le salarié voulait changer de carrière. En réalité, celui-ci avait créé une entreprise concurrente. La haute juridiction a jugé que le consentement de l'employeur avait été vicié par le mensonge du salarié.

* Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 19 juin 2024, 23-10.817.

Toute distinction est-elle bonne à prendre ?

Les concours professionnels font figure de jalons précieux, saluant le talent et l'excellence. Cependant, face à la prolifération de distinctions parfois trompeuses, il devient fondamental d'aborder ces compétitions avec discernement et de savoir exploiter leurs titres avec justesse.

Samira Hamiche

Le paysage des concours professionnels dans l'artisanat est aujourd'hui marqué par une grande diversité d'organismes, d'échelles et de critères de sélection. On y trouve des événements initiés par des institutions reconnues, des associations locales, des écoles spécialisées, des Salons professionnels, des médias ou encore des marques. Si cette variété permet de mettre en lumière des talents venus d'horizons variés, elle peut également brouiller les repères et diluer la valeur des distinctions obtenues.

Gare aux appellations trompeuses

Face à l'abondance des concours, il est important de rester vigilant quant aux appellations employées. Un « concours international » ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'une compétition d'envergure mondiale, regroupant les meilleurs artisans du globe. Si elle n'est pas fondée sur des critères objectifs et vérifiables, l'utilisation d'une distinction peut être considérée comme une pratique commerciale trompeuse, car elle peut induire le consommateur en erreur. En cas de doute sur la qualité ou la véracité d'un titre, la répression des fraudes (DGCCRF) peut ainsi intervenir. Si la DGCCRF reçoit une plainte ou a des motifs de présumer qu'un artisan utilise un titre trompeur, elle peut mener des investigations (réclamation de justificatifs, contrôles sur place). En cas de

pratique commerciale trompeuse avérée, des sanctions peuvent alors être prononcées (injonction à cesser la pratique trompeuse, amende administrative, publicité corrective).

Prérequis d'un concours sérieux

Pour évaluer la crédibilité de l'événement, il est important de se renseigner sur les critères de sélection, la composition du jury et le palmarès des éditions précédentes. Un concours professionnel sérieux doit répondre à certains critères essentiels. Parmi eux, citons :

- › la légitimité de l'organisateur : le concours doit être organisé par une institution ou une association représentative de la profession, jouissant d'une réputation solide et d'une expertise reconnue dans le domaine ;
- › l'expertise du jury : il doit être composé de professionnels expérimentés et reconnus dans le métier, capables d'évaluer les créations avec justesse et objectivité ;
- › la densité de l'effectif : le nombre de participants doit être suffisant pour garantir une compétition de qualité et permettre une réelle comparaison des talents ;
- › une grille de notation claire et précise : elle doit être clairement définie et communiquée aux candidats, précisant les critères d'évaluation et la pondération de chaque élément.

Exploiter ses distinctions avec justesse

Rempporter un prix dans un concours professionnel

prestigieux est une source de grande fierté et une reconnaissance précieuse du talent d'un artisan. Cependant, il est important de ne pas s'enorgueillir outre mesure et de savoir exploiter cette distinction avec justesse et modestie. Une communication mesurée et ciblée, mettant en avant la démarche artistique et le savoir-faire unique de l'artisan, permettra de tirer pleinement parti de cette reconnaissance sans tomber dans l'autopromotion excessive. Il convient également de ne pas « se reposer sur ses lauriers » en exploitant un titre qui ne serait pas de première fraîcheur.

CONCOURS ET DIPLÔMES : UNE COMPLÉMENTARITÉ PRÉCIEUSE

S'il est indéniable que les concours professionnels peuvent jouer un rôle important dans la valorisation des savoir-faire et la reconnaissance des talents, il convient de les distinguer des diplômes tels que ceux de MOF, qui sont des certifications académiques reconnues par l'État. Les concours peuvent servir de tremplin vers ces diplômes tant convoités, dans le sens où ils permettent de « mettre un pied » dans l'excellence et d'entretenir son réseau.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION

ARTISANS, MUSCLEZ VOS COMPÉTENCES !

Besoin de vous perfectionner, monter en compétences
ou découvrir de nouvelles tendances ?

**Intégrez nos formations techniques courtes
de 1 à 5 jours !**



Renseignements et inscriptions
sur urmapaysdelaloire.fr

Le journaliste, animateur et producteur nous expose ici ce qui le touche dans l'artisanat, et les valeurs – pour lui familières – qui sous-tendent ses divers métiers. Propos recueillis par Sophie de Courtivron

STÉPHANE ROTENBERG

« LES APPRENTIS ONT TROUVÉ LEUR PASSION, ET ILS FONCENT »

Quel est votre lien avec l'artisanat ? Comment le voyez-vous ? J'avais beaucoup de commerçants dans ma famille (coiffeurs, fleuriste, magasin de vêtement...), donc des personnes à la tête de petites entreprises comme il y en avait tant dans les années 1950 à 1970. C'est ma culture. Or ces affaires n'ont pas été reprises par les générations suivantes (fiscalité compliquée ; il y a aujourd'hui le dispositif Dutreil). La transmission s'est néanmoins faite sur d'autres plans... Ma génération a vu ses parents travailler tout le temps. C'était difficile. Quand mon père a commencé dans l'usine de mon grand-père (fabricant de meubles), il a été mis « au tabouret » : il fallait donc qu'il tapisse les tabourets. On nous a transmis la valeur du travail. Et aussi la conscience de la fragilité des choses : un fleuriste fait son chiffre d'affaires grâce à quelques week-ends dans l'année, la météo joue un grand rôle... Des contretemps, que l'on ne maîtrise pas, peuvent survenir. Nous avons donc hérité de la certitude que rien n'est jamais acquis, qu'il faut être attentif, et s'adapter.

Qu'est-ce qui vous plaît dans les métiers de la main, vous qui présentez notamment le concours d'Un des Meilleurs Apprentis de France ? On entend souvent que les jeunes ne savent plus travailler mais ce que je vois lors de ces concours, ce sont

des êtres habités par leur métier et leur instinct de compétition, avec à la fois cette volonté de se dépasser et un esprit de corps. Je vois des mêmes investis qui ont compris qu'en maîtrisant leur art à ce niveau ils n'auraient pas de problème de travail. Ils ont trouvé leur passion, et ils foncent. J'ai assisté à plusieurs Olympiades des Métiers et l'ambiance est celle des plus grosses compétitions internationales... C'est extraordinaire !

Vos émissions valorisent les métiers... C'est vrai que grâce à *Top Chef* les jeunes sont fiers de dire qu'ils sont cuisiniers. Ces émissions montrent les difficultés mais aussi la passion qu'il y a derrière. J'ai souvent été invité dans des lycées hôteliers. Nous avons dans *Top Chef* une épreuve qui met en valeur les métiers de la salle. Je n'ai rien contre les formations universitaires, mais je suis sidéré qu'on y envoie autant de jeunes... Il y a des filières d'excellence dans d'autres métiers, qui manquent de main-d'œuvre, et qui peuvent être sources d'épanouissement.

Vous êtes vous-même restaurateur... Je suis rentré dans l'aventure des Bistros Pas Parisiens en 2019 (douze restaurants aujourd'hui). C'est le fruit d'une rencontre, et un peu un prolongement de l'émission... Si la télévision a un impact national, un



PIERRE OLIVIER

restaurant qui marche a un impact local : il change la vie d'un quartier, c'est un vrai acte social. Un service à midi, deux le soir, 300 clients à satisfaire par jour..., il faut y arriver ! Avant, les « banlieusards » étaient obligés d'aller à Paris pour trouver autre chose qu'un kebab ou une pizza. Paris s'est claquemuré, les prix ont augmenté. J'ai vu ce changement. Je me suis rendu compte à quel point en France la centralisation n'avait aucun sens. Il y a une quantité de choses beaucoup plus intéressantes en banlieue, dans les régions, et dans tous les domaines.

BIOGRAPHIE. 1986. Premier stage en tant que journaliste à France Bleu Azur. 1990. Premier poste de journaliste au sein du magazine Sport Auto. 2000. Entrée chez France 2 comme rédacteur en chef des magazines. 2006. Présentateur de la première saison de Pékin Express sur M6, et des suivantes (19^e édition en 2024). 2010. Présentateur de la première saison de Top Chef sur M6, et des suivantes (15^e saison en 2024).



POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE VOS COLLABORATEURS ET DE VOS LOCAUX, LE CRÉDIT MUTUEL VOUS PROPOSE HOMIRIS ALARME ET TÉLÉSURVEILLANCE*.

Pour plus d'informations :



Rendez-vous dans une Caisse de Crédit Mutuel



Téléchargez l'appli Crédit Mutuel



Connectez-vous au site www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
 ——— Maine-Anjou, Basse-Normandie ———

*Voir conditions en Caisse.

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS9245975436 Paris Cedex 09. Homiris Pro est un service opéré par EPS - SAS au capital de 1 123 600 euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Correspondance abonnés : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9 - RCS Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Crédit photo : Homiris.

NOUVELLE GAMME TOYOTA PROACE

 **Toyota Professional**



TOYOTA PROACE MAX

TOYOTA PROACE

TOYOTA PROACE CITY

| PROACE POUR LES PROS |

Gamme PROACE Electric : consommation d'énergie électrique min/max (Wh/km) : 238 à 250 (WLTP). Emissions de CO₂ : 0 à l'usage, hors pièce d'usure. Gamme PROACE CITY Electric : consommation d'énergie électrique min/max (Wh/km) : 185 à 193 (WLTP). Emissions de CO₂ : 0 à l'usage, hors pièce d'usure. Gamme PROACE MAX Electric : consommation d'énergie électrique min/max (Wh/km) : 262 à 382 (WLTP). Emissions de CO₂ : 0 à l'usage, hors pièce d'usure. Professional = Professionnel.

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

Simplifiez vous la vie !

- Création
- Reprise
- Développement
- Transmission

Contactez votre CMA !

 **3006***

* appel gratuit



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE